



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT  
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

[www.cpi-ipr.com](http://www.cpi-ipr.com)

---

**Recommandation**

**« La situation migratoire dans la Grande Région »**

Le Conseil parlementaire interrégional, réuni en séance plénière à Eupen, le 17 juin 2016,

Considérant que le monde compte 60 millions de réfugiés dont près de 90 % vivent dans des pays en développement ;

Considérant que plus d'un million de réfugiés sont arrivés en Europe en 2015, en provenance pour l'essentiel de Syrie et d'Iraq mais aussi d'Afghanistan, d'Erythrée et de Somalie, et que près de la moitié d'entre eux ont été accueillis en Allemagne ;

Considérant la persistance de plusieurs crises géopolitiques, l'accroissement de la migration intra-européenne et les mouvements liés au regroupement familial ;

Considérant que l'Europe peine à trouver des solutions efficaces et solidaires à la crise migratoire et qu'une réflexion s'impose en vue d'une réforme de l'action publique qui soit respectueuse des droits fondamentaux ;

Considérant la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques européennes mais aussi des politiques menées au sein de chaque pays et le nécessaire soutien financier aux pouvoirs locaux qui sont très concrètement concernés par les accueils ;

Considérant que toutes les entités membres du CPI sont concernées par un afflux important de réfugiés et qu'elles ont dû s'adapter et prendre les mesures nécessaires dans des délais très courts pour faire face à cette situation ;

Considérant les initiatives déjà mises en place au sein de la Grande Région pour faire face à cette situation migratoire sans précédent en Europe ;

Considérant les travaux de la Commission 6 du CPI qui a visité plusieurs centres d'accueil de demandeurs d'asile en 2015 en Grande Région ;

Considérant les interventions d'experts internationaux et d'experts de la Grande Région et les échanges de bonnes pratiques ayant eu lieu lors du Forum sur la situation migratoire organisé sous l'égide du CPI le 15 avril 2016 à Namur ;

Considérant que les migrants sont confrontés à de multiples difficultés touchant au droit des personnes ;

Considérant le devoir d'information et de vérité sur la situation migratoire pour prévenir les mouvements de rejet voire la xénophobie ;

Considérant que les initiatives citoyennes doivent être davantage promues et mieux reconnues ;

Considérant que sur le plan économique les craintes liées à l'afflux de migrants paraissent moins fondées que souvent évoqué et que l'impact sur le marché du travail semble maîtrisable surtout si l'on accorde une plus grande attention aux compétences des réfugiés ;

Considérant que la migration est aussi une opportunité et qu'à titre d'exemple, les dépenses publiques en soutien aux réfugiés pourraient stimuler le PIB européen à concurrence de 0,2 % ;

**Recommande**, sur proposition de la Présidence du CPI, suite au Forum migratoire du 15 avril 2016 :

1. d'accorder un meilleur soutien aux pays de transit et de premier asile ;
2. de renforcer la sécurité des personnes ;
3. d'adapter en permanence les capacités d'accueil en privilégiant les structures locales qui sont les mieux à même d'effectuer un travail de proximité ;
4. d'améliorer les soins de santé mais aussi les aides psychosociales voire psychiatriques ;
5. de veiller à la scolarisation des enfants en offrant des cours de langue intensifs pour apprendre la langue du pays d'accueil que ce soit au sein des classes existantes ou au sein de classes d'accueil ;
6. de continuer à développer les différents parcours d'intégration en tenant compte des modèles d'organisation établis, et de réfléchir à l'obligation de les suivre ;
7. d'encourager le bénévolat qui joue un rôle important au niveau local ;
8. de poursuivre le dialogue entre les différentes entités concernées afin de veiller à l'efficacité des politiques publiques ;
9. que chacun prenne encore mieux et plus ses responsabilités face à une crise multiforme qui est celle de la solidarité, de la coordination, de la sécurité et peut-être même des institutions ;
10. de renforcer la concertation et la collaboration car le challenge est européen - notamment parce que l'Europe est entourée de zones de conflit et le théâtre principal de la crise - mais aussi international ;
11. d'assurer une combinaison plus efficace des dispositifs publics et de la générosité citoyenne.

Cette recommandation est adressée :

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement de Wallonie,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Conseil régional Grand Est,
- au Préfet de la Région Grand Est,
- à la Commission européenne.

Eupen, le 17 juin 2016